



l'oxygène
à la source

Restauration de la continuité écologique du ruisseau de la Bornette

Commune de Lathuile : seuil du pont Ruphy, seuil amont confluence de Nanceau

Dates de début et de fin de chantier :

A partir du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026

Caractéristiques des travaux et impact éventuel sur les voiries (fermetures...)

Les aménagements consistent à restaurer la continuité écologique au droit du seuil du pont de Ruphy et du seuil situé en amont de la confluence avec le Nanceau, par la création de rampes en enrochements favorisant la circulation piscicole. Ils comprennent également le reprofilage du lit et des berges, ainsi que l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires.

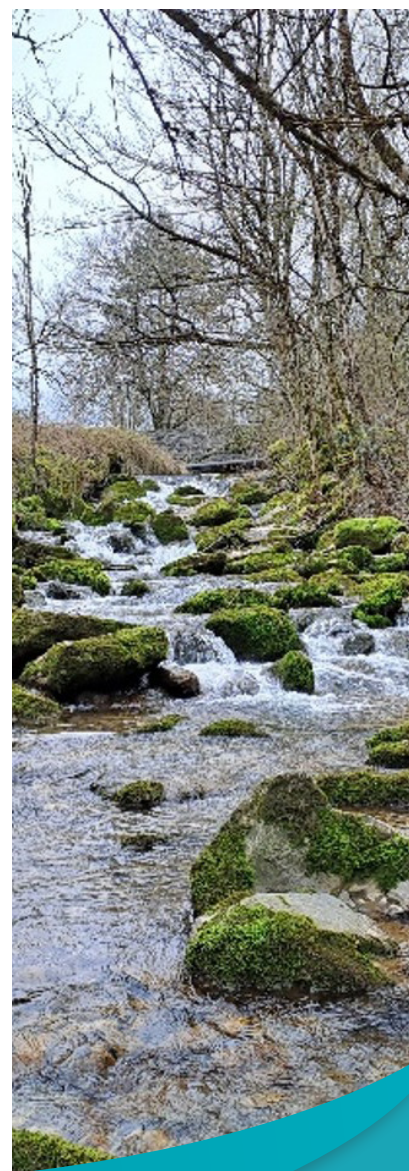
Le chantier se déroulera principalement dans le lit de la Bornette et aura un impact limité sur la circulation sur la RD 180 et la route du Pont Ruphy. Des restrictions ponctuelles de circulation, telles qu'une limitation de la vitesse à 50 km/h sur la RD 180 à proximité de la zone de travaux, ou la mise en place d'un alternat, pourront être nécessaires selon les différentes phases d'intervention. Ces perturbations resteront temporaires et limitées à la durée du chantier.

Le sentier piéton des Écureuils, situé en rive gauche de la Bornette, sera fermé à deux reprises afin de permettre, d'une part, le défrichement de l'emprise des travaux, pour une durée minimale de deux jours, et, d'autre part, le déplacement du sentier sur un linéaire d'environ 35 m, également pour une durée minimale de deux jours.

Aucun itinéraire de substitution ne pourra être mis en place pour ces deux opérations, aucune solution technique permettant d'assurer le maintien de la circulation des piétons n'ayant été identifiée. Le sentier sera ainsi fermé au public uniquement pendant la réalisation de ces deux interventions et pour la durée la plus courte possible, sous réserve des impératifs de sécurité liés au chantier.

Raison des travaux

Le projet vise à restaurer la continuité écologique de la Bornette en rétablissant la libre circulation de la truite lacustre et du chabot commun. Il s'inscrit dans les objectifs du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy et répond aux obligations réglementaires de mise en conformité des seuils fixées par le préfet avant 2027. Les aménagements sont conçus de manière à préserver les enjeux hydrauliques du site (station hydrométrique de la DREAL, zone d'activités du Bout-du-Lac) ainsi que les usages existants.



Montant total de l'opération

486 726,99 € HT

Travaux financés par :

20% SILA

50 % Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

30% Conseil Départemental de la Haute-Savoie

